Rapport d'évaluation par tiers 2015 Ministère des Affaires Etrangères du Japon

Evaluation de la Politique de Coopération du Japon dans le Secteur de l'Education sur la période 2011-2015

Mars 2016

International Development Center of Japan Inc.

Avant-propos

Le présent rapport, intitulé « Evaluation de la Politique de Coopération du Japon dans le Secteur de l'Education » a été réalisé par International Development Center of Japan Inc. (IDCJ) sur la période 2011-2015", à la demande du Ministère des Affaires Etrangères du Japon (MAE) durant l'année fiscale 2015.

Depuis sa mise en place en 1954, L'Aide Publique au Développement (APD) du Japon a contribué au développement de pays partenaires, et a également contribué à apporter des solutions aux défis internationaux qui évoluent avec le temps. De nos jours, la mise en pratique de l'APD nécessite de meilleurs résultats et une plus grande efficacité que ce soit du point de vue du Japon ou de la communauté internationale. Le MAE conduit des évaluations d'APD chaque année dont la plupart sont menées sous l'angle politique avec deux objectifs principaux : améliorer la mise en œuvre de l'APD, et assurer ses responsabilités.

Les évaluations sont menées par des entités tierces indépendantes, pour améliorer la transparence et l'objectivité.

L'étude d'évaluation a été menée avec comme objectifs :

- faire l'examen de la politique de coopération du Japon dans le secteur de l'éducation sur la période 2011 2015 ;
- en tirer des leçons pour faire des recommandations servant de référence pour la planification des politiques ainsi que l'efficacité et l'efficience de leurs mises en place pour l'exécution des futurs projets de coopération par le Gouvernement du Japon, ceci permettant l'assurance de sa responsabilité en rendant les résultats de l'évaluation disponibles en toute transparence pour le grand public.

L'étude a été réalisée par une équipe composée de :

- Monsieur Kazuhiro Yoshida, évaluateur en chef et superviseur du processus d'évaluation ;
- Dr. Shoko Yamada, conseiller, spécialiste de la coopération dans le domaine de l'éducation pour apporter son expertise.

Ils ont, dès le début de l'étude, apporté une énorme contribution pour l'achèvement de ce rapport. De plus, nous avons bénéficié à la fois au Japon et en République du Sénégal, du soutien continu du MAE, de la JICA et du groupe de travail local sur l'APD, ainsi que des agences gouvernementales au Sénégal, des donateurs et des organisations non-gouvernementales (ONG). Nous souhaitons profiter de l'occasion pour exprimer nos sincères remerciements à tous ceux qui ont participé à cette étude.

Enfin, l'équipe d'évaluation souhaite souligner que les opinions exprimées dans ce rapport ne reflètent pas forcément les vues ou opinions du Gouvernement du Japon.

Mars 2016

International Development Center of Japan Inc.

Note: La version française de ce rapport est un résumé de l'évaluation sur la Politique de Coopération du Japon dans le Secteur de l'Education sur la période 2011-2015

Evaluation de la Politique de Coopération du Japon dans le Secteur de l'Education sur la période 2011-2015 (résumé)

Évaluateurs (Équipe d'évaluation)

Évaluateur en chef Kazuhiro YOSHIDA,

Professeur à l'Université de Hiroshima

Conseiller Shoko YAMADA,

Professeur à l'Université de Nagoya

Consultant International Development Center of Japan Inc.

<u>Période de l'étude d'évaluation</u> : de juillet 2015 à février 2016 <u>Pays objet de l'étude sur le terrain</u> : République du Sénégal



Sénégal source: The University of Texas,

Cadre, objectifs et cibles de l'évaluation

Le Japon apporte une assistance pour le développement de l'éducation des pays en voie de développement, en partant de ses propres expériences de modernisation et de croissance économique. En 2010, le Japon a lancé la « Politique de Coopération du Japon dans le Secteur de l'Éducation 2011-2015 » (ci-après dénommée la « Politique de coopération ») faisant l'objet de la présente évaluation, en vue d'atteindre les objectifs de l'Éducation pour Tous (EPT) et les objectifs relatifs à l'éducation dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et a mis en œuvre les projets de coopération conformes à ladite politique. La présente étude a pour objectifs d'évaluer les aides réalisées dans le cadre de la Politique de coopération, du point de vue du développement et de la diplomatie, afin d'en tirer des leçons et formuler des recommandations à partir de ses résultats.

La présente évaluation concerne les projets de coopération mis en œuvre pendant la période 2011 - 2015, dans l'intégralité du secteur de l'éducation à partir de l'étude de cas du Sénégal. L'évaluation a comme champ d'analyse :

- toutes les mesures, tous les programmes/projets mis en œuvre (ou en cours de réalisation) conformément à la Politique de coopération. ;
- les différentes mesures, activités et initiatives y afférentes pour le renforcement du système d'exécution des aides, des fonds octroyés aux organisations internationales et la coordination/collaboration/échange des ressources humaines liés à la coopération dans le secteur de l'éducation, les programmes/projets connexes réalisés dans les régions de tous les pays et/ou dans les pays en développement.

Résumé des résultats de l'évaluation

Du point de vue du développement

(1) Pertinence des politiques

Les résultats de l'analyse de la pertinence des politiques indiquent que la Politique de coopération présente une très haute cohérence avec la Charte de l'Aide Publique au Développement (ancienne charte) ainsi qu'avec la Charte de la coopération au développement. Ladite politique assure également une grande cohérence avec les besoins des pays en développement bénéficiaires, avec le courant international tel que l'ETP, l'OMD ainsi que les défis à l'échelle internationale. Elle est aussi considérée comme une politique de la coopération japonaise pour l'éducation très pertinente, vu qu'elle accorde de l'importance aux aides valorisant les expériences et les technologies du Japon et à une collaboration avec les organisations internationales et les ONG afin d'assurer ses activités dans les pays affectés par les conflits et les catastrophes naturelles. Étant donné que la Politique de coopération est ainsi très appréciée pour la plupart des critères d'évaluation, la pertinence de ladite politique est jugée « élevée ».

(2) Efficacité des résultatsEn ce qui concerne l'efficacité des mesures d'aide, du système d'exécution et de la mise en ceuvre des mesures dans le secteur de l'éducation de base et de l'enseignement post-éducation de base, il a été jugé que la Politique de coopération a généré différents résultats importants. À propos de l'efficacité pour les mesures d'aide, le système d'exécution ainsi que la mise en œuvre des mesures dans l'éducation pour la paix et la sécurité, les effets générés étaient limités du fait que les projets étaient peu nombreux, et que l'appui à l'éducation à moyen et long termes a été faible. Pour ce qui est du degré de mise en œuvre et de l'efficacité des principes de base de la Politique de coopération, certaines principes de base n'ont pas été tout à fait réalisés. Quant à l'efficacité générale, la Politique de coopération est jugée comme « hautement efficace » en considérant, en plus des résultats d'évaluation de ces deux critères, les points suivants : la génération de résultats dans le secteur de l'éducation de base dans les pays de l'Afrique subsaharienne et la contribution aux efforts visant l'atteinte des objectifs internationaux, le niveau de financement atteint et le nombre de bénéficiaires cibles et les résultats obtenus à partir des activités menées de façon globale pour affronter les défis de l'éducation dans les pays en développement.

(3) Caractère approprié des processus

La pertinence du processus d'élaboration de la Politique de coopération est jugée élevée du fait que ladite politique a reflété des opinions diverses issues des concertations tenues avec un grand nombre d'acteurs. Quant au processus de mise en œuvre de la politique, sa pertinence est jugée élevée compte tenu des activités menées en vue de l'amélioration des effets de l'aide. Pour ce qui est du processus d'exploitation et de gestion de la politique, il conviendra de l'améliorer, par une revue à mi-parcours pour permettre la mise en œuvre plus efficace de la politique d'une part. Cependant, la mise en œuvre de l'évaluation par des tiers en 2015, dernière année de la mise en œuvre de la Politique de coopération, n'était

pas opportune parce qu'elle ne permet pas d'avoir des contributions utiles à temps pour l'élaboration de la prochaine politique. Concernant la communication et la diffusion des informations, la politique de coopération n'a pas été reconnue par d'autres organismes d'aide et/ou des pays en développement et il reste des points auxquels il faut remédier. Par conséquent, il a été considéré que la Politique de coopération a été « mise en œuvre de façon appropriée jusqu'à un certain degré ».

• Du point de vue diplomatique

Sur le plan diplomatique, la Politique de coopération a servi à renforcer l'échange bilatéral et à consolider des relations amicales. En matière de répercussions diplomatiques, la Politique de coopération a aussi contribué à renforcer la présence du Japon dans la Communauté internationale. De ce fait, il a été considéré que la Politique de coopération « a une importance et des répercussions diplomatiques ».

Recommandations

Recommandations sur l'élaboration et la généralisation de la politique de coopération du Japon dans le secteur de l'éducation

- (1) Établissement d'un système de coopération pour l'élaboration/la mise en œuvre de la politique de coopération du Japon dans le secteur de l'éducation
- (2) Élaboration de directives pour la mise en œuvre de la politique
- (3) Prise en compte de la politique de coopération dans le secteur de l'éducation en tant que politique en amont
- (4) Généralisation du concept de l'inclusion lors de la formulation et de l'évaluation des projets

Recommandations sur la mise en œuvre de la politique de coopération du Japon dans le secteur de l'Eéducation

- Établissement d'un système de collaboration entre les services de l'élaboration des politiques et de la mise en œuvre des politiques
- (6) Renforcement des capacités pour la consolidation de la collaboration avec d'autres bailleurs de fonds, d'autres organismes d'aide et d'autres secteurs
- (7) Diffusion efficace des « avantages de la coopération axée sur les expériences de terrain » et leur renforcement
- (8) Renforcement de l'EDD visant à contribuer à l'atteinte des objectifs de l'éducation dans les ODD
- (9) Génération d'effets conjugués par la formulation de programmes, le recours au prêt en yen et la mise en valeur de l'aide multilatérale
- (10) Création d'effets conjugués par la mise en œuvre d'un programme planifié de façon plus harmonieuse
- (11) Promotion de la compréhension commune et de l'intérêt pour la politique de coopération dans le secteur de l'éducation, par l'organisation régulière des concertations avec les divers acteurs
- (12) Mise en œuvre d'aides appropriées répondant à des besoins en cas d'urgence.

Recommandations sur le suivi-évaluation de la politique de coopération du Japon dans le secteur de l'éducation

- (13) Revue à mi-parcours de la politique de coopération du Japon dans le secteur de l'éducation
- (14) Évaluation de la politique par tiers en temps voulu
- (15) Fixation des objectifs de la nouvelle politique de coopération dans le secteur de léducation et établissement du système de suivi.

Recommendation pour l'amélioration des effets diplomatiques

(16) Diffusion efficace de la politique de coopération du Japon dans le secteur de l'éducation et ses r'esultats obtenus



Interview avec le directeur d'école et un des enseignants du primaire dans le cadre du « Projet de renforcement de l'enseignement des mathématiques, des sciences et de la technologie, Phase II », projet de coopération technique



Centre de formation professionnelle et technique (CFPT) Sénégal - Japon

Somma	ire
Chapitre 1 Principes de conduite de l'évaluation	1
1-1 Cadre et objectifs de l'évaluation	1
1-2 Cibles de l'évaluation	1
1-3 Méthode de conduite de l'évaluation	2
Chapitre 2 Orientations pour le développement	
2-1 Courants au niveau international	3
Chapitre 3 Résultats de la coopération du Jap	on dans le secteur de l'éducation pendant
la période de la mise en œuvre de la Politique de	coopération4
3-1 Déroulement de la coopération japonais	e dans le secteur de l'éducation et position
et grandes lignes de la Politique de coopération	n4
3-2 Politique de coopération et mesures con	nexes4
3-3 Résultats de la coopération du Japon da	ns le secteur de l'éducation5
Chapitre 4 Étude du cas du Sénégal	5
4-1 Orientations du développement de l'édu	cation au Sénégal5
4-2 Résultats de la coopération du Japon da	ns le secteur de l'éducation6
4-3 Évaluation de la coopération du Japon	dans le secteur de l'éducation du point de
vue du développement et de la diplomatie	6
Chapitre 5 Résultats d'analyse de l'enquête par	questionnaire auprès des ambassades du
Japon	8
	8
5-2 Résumé des résultats d'analyse de l'enc	uête par questionnaire8
Chapitre 6 Résultats d'analyse de l'évaluation s	• •
des projets de coopération technique	
6-1 Méthode d'analyse	10
6-2 Résultats d'analyse sur les principes de	e base, les secteurs prioritaires, les efforts
pour l'amélioration des effets de l'aide de la po	•
6-3 Résultats de l'évaluation secondaire bas	ée sur le rapport11
Chapitre 7 Résultats de l'évaluation	13
, ,	13
	14
.,	17
	ies19
•	20
	et la généralisation de la politique de
coopération du Japon dans le secteur de l'édu	
	re de la politique de coopération du Japon
dans le secteur de l'éducation	
	n de la politique de coopération du Japon
dans le secteur de l'éducation	
8-4 Recommandation pour l'amélioration de	s effets diplomatiques23

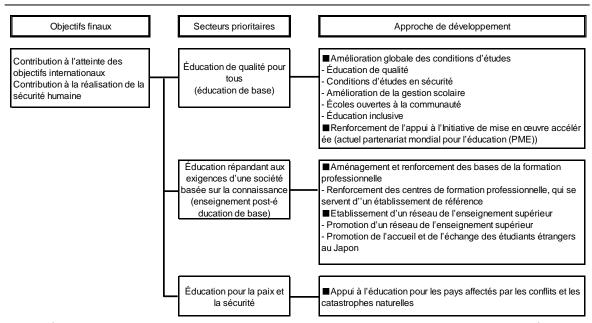
Chapitre 1 Principes de conduite de l'évaluation

1-1 Cadre et objectifs de l'évaluation

Le Japon accorde de l'importance au développement éducatif des pays en voie de développement, en partant de ses propres expériences de modernisation et de croissance économique de l'après-guerre, et apporte son assistance dans le secteur de l'éducation. En 2010, le Japon a présenté la « Politique de Coopération du Japon dans le Secteur de l'Éducation 2011-2015 » (ci-après dénommée la « Politique de coopération »), politique faisant l'objet de la présente évaluation, en envisageant des contributions éventuelles pour l'atteinte des objectifs de l'EPT ainsi que les objectifs liés à l'éducation dans les OMD, et a mis en œuvre la coopération éducative conforme à ladite politique. La présente évaluation a été menée en 2015, dernière année de sa mise en œuvre, tel qu'il est précisé dans ladite politique, dans le but d'évaluer les aides réalisées dans le cadre de la Politique de coopération, du point de vue du développement et de la diplomatie, de tirer les leçons et de formuler les recommandations à partir des résultats de l'évaluation, afin de les mettre en valeur dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique pour la coopération éducative à l'avenir et d'assurer la responsabilité et la transparence des projets de la coopération auprès de la population japonaise.

1-2 Cibles de l'évaluation

La Politique de coopération se fixe comme principe de base « l'Appui aux efforts d'auto-assistance et au développement durable », « l'Appui pouvant atteindre des populations marginalisées », « le Respect de la diversité culturelle et la promotion de la compréhension mutuelle », alors qu'elle retient comme 3 secteurs prioritaires à savoir : « l'Éducation de qualité pour tous (éducation de base) », « l'Éducation répondant aux exigences d'une société basée sur la connaissance (enseignement post-éducation de base : formation professionnelle et enseignement supérieur) », « l'Éducation pour la paix et la sécurité (appui à l'éducation pour les pays affectés par les conflits et les catastrophes naturelles) ». De plus, elle présente, comme efforts pour l'amélioration des effets de l'aide, les activités suivantes : « l'Appui valorisant les avantages de la coopération axée sur les expériences de terrain », « la Participation à l'élaboration des politiques éducatives et la Promotion d'une coopération à moyen et long termes », « l'Investissement stratégique des ressources de l'aide en fonction des besoins de chaque pays », « le Renforcement du partenariat avec différents acteurs de la Communauté internationale », « la Collaboration avec d'autres secteurs de développement », « la Promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire », « la Consolidation d'une approche axée sur les résultats » et « le Renforcement d'un système et d'une collaboration impliquant tous les acteurs du Japon ». Ladite politique affiche les objectifs chiffrés qui consistent à débloquer 3,5 milliards de dollars américains en 5 ans, afin d'offrir des conditions éducatives de qualité à 7 millions d'enfants, soit 25 millions d'enfants au total. Le schéma organisationnel des objectifs de la « Politique de Coopération du Japon dans le Secteur de l'Éducation 2011-2015 » se présente comme indiqué dans la Figure 1.



Source : Établi par l'équipe d'évaluation sur la base de la « Politique de Coopération du Japon dans le Secteur de l'Éducation 2011-2015 ».

Figure 1 Schéma organisationnel des objectifs de la « Politique de Coopération du Japon dans le Secteur de l'Éducation 2011-2015 »

La période, les secteurs, les zones ainsi que le champ d'analyse que vise la présente évaluation s'établissent comme suit :

(1) Période cible : de 2011 à 2015

(2) Secteurs cibles : Tout le secteur de l'éducation

(3) Zones cibles: Tous les pays (Le Sénégal est un des pays de l'étude de cas)

(4) Champ d'analyse cible : Toutes les mesures, tous les programmes/projets mis en œuvre (ou en cours de réalisation) conformément à la Politique de coopération, les différentes mesures, activités et initiatives y afférentes pour le renforcement du système d'exécution des aides, des fonds octroyés aux organisations internationales et la coordination/collaboration/échange des ressources humaines liés à la coopération dans le secteur de l'éducation, les programmes/projets connexes réalisés dans les régions de tous les pays et/ou dans les pays en développement

1-3 Méthode de conduite de l'évaluation

1-3-1 Méthode d'analyse de l'évaluation

S'agissant de la méthode, l'analyse s'est effectuée selon les étapes suivantes : i) Détermination des principes de conduite de l'évaluation, ii) Analyse des orientations internationales du développement de l'éducation, iii) Analyse des résultats de la coopération japonaise dans le secteur de l'éducation pendant la période de la mise en œuvre de la Politique de coopération, iv) Étude de cas des activités au Sénégal, v) Analyse des résultats de l'enquête menée auprès des ambassades du Japon, vi) Analyse des résultats de l'évaluation secondaire des rapports d'évaluation finale des projets de la

coopération technique, vii) Résumé des résultats de l'évaluation. Lors du résumé des résultats de l'évaluation, vii) il a été procédé à l'évaluation du point de vue du développement (pertinence des politiques, efficacité des résultats, caractère approprié des processus) et du point de vue diplomatique, en tenant compte des points i) à vi) susmentionnés, conformément aux « Directives de l'évaluation de l'Aide Publique au Développement (APD) (neuvième édition) » (mai 2015) du Ministère des affaires étrangères du Japon. Pour les trois (3) critères de l'évaluation du point de vue du développement, l'évaluation se base sur le classement par points.

1-3-2 Procédure de conduite de l'évaluation

La présente évaluation a été menée selon les étapes suivantes : i) l'élaboration du plan de conduite de l'évaluation, ii) l'étude au Japon, iii) l'étude sur le terrain (Sénégal) et iv) l'analyse au Japon et l'élaboration du rapport.

Chapitre 2 Orientations pour le développement de l'éducation sur le plan international

2-1 Courants au niveau international

2-1-1 Avant l'élaboration de la Politique de coopération

Avec la « Déclaration mondiale sur l'Éducation pour Tous (EPT) » de 1990, le développement de l'éducation des pays en développement a été reconnu au niveau international comme le défi à relever en urgence. Lors du « Forum mondial sur l'éducation » en 2000, le « Cadre d'action de Dakar pour l'EPT » a été mis en place afin de renforcer les activités visant l'EPT. Dans la même année, ont été adoptés les « Objectifs du Millénaire pour le Développement », dans lesquels les objectifs liés au secteur de l'éducation ont été fixés, à savoir: « Assurer l'éducation primaire pour tous (d'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires) » et « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard) ». En 2002, l'Initiative de mise en œuvre accélérée (IMOA) de l'EPT (actuel partenariat mondial pour l'éducation - PME) a été mise en place, en tant qu'initiative internationale permettant de répartir et de distribuer les aides à des pays dont les besoins sont élevés. En outre, l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies de la même année a adopté la « Décennie des Nations Unies pour l'Education en vue du développement durable » couvrant la période de 2005 à 2014.

2-1-2 Pendant la mise en œuvre de la Politique de coopération

Dans la perspective de l'élaboration des objectifs de développement de post - 2015 au niveau international, il a été convenu en 2012 de fixer les objectifs pour le développement durable (ODD). Au cours de l'Assemblée Générale de l'ONU en 2015, il a été adopté l' « Agenda 2030 pour le développement durable », dans lequel les ODD, constitués en 17

objectifs, ont été publiés. Parmi les ODD, c'est l'objectif 4 qui porte sur l'éducation et il consiste à « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». En mai 2015 s'est tenu le « Forum mondial sur l'éducation » au cours duquel ont été adoptés les objectifs de l'éducation de 2015 à 2030, répartis en 20 sujets communs pour tous les pays, sous la forme de la « Déclaration d'Incheon ».

2-1-3 Évolution du montant de l'aide destiné au secteur de l'éducation

Le montant de l'aide consacré à l'enseignement primaire a augmenté à un taux élevé entre 2000 et 2010, et a chuté de façon considérable pendant la période de 2010 à 2012. Le montant de l'aide pour l'éducation de base (enseignement primaire et enseignement moyen de premier cycle) a atteint son niveau le plus élevé entre 2009 et 2010. Le montant de l'aide pour l'enseignement post-éducation de base a évolué parallèlement à celui de l'enseignement primaire et l'a dépassé, depuis 2006. La part de l'aide pour l'éducation sur les compétences fondamentales pour la vie destinée aux jeunes et aux adultes ainsi que celle de l'éducation préscolaire dans l'aide globale pour l'éducation de base a diminué. L'aide à l'éducation de base se concentre sur l'Afrique subsaharienne, et pendant la période allant de 2002 à 2004, 47% du montant de l'aide pour l'éducation de base ont été alloués à cette région, toutefois ce montant est passé à 31% entre 2010 et 2012.

Chapitre 3 Résultats de la coopération du Japon dans le secteur de l'éducation pendant la période de la mise en œuvre de la Politique de coopération

3-1 Déroulement de la coopération japonaise dans le secteur de l'éducation et position et grandes lignes de la Politique de coopération

Le Japon a mis en œuvre sa coopération éducative suivant le cadre international, tels que la Déclaration de l'EPT de 1990, le Cadre d'action de Dakar pour l'EPT de 2000 et les OMD. En 2002, le Japon a élaboré l' « Initiative de l'éducation de base pour la croissance (BEGIN)» et publié en 2010, en tant que politique qui succède à ladite initiative, la « Politique de Coopération du Japon dans le Secteur de l'Éducation 2011-2015 ». La Politique de coopération se fixe comme secteur prioritaire « l'Éducation de qualité pour tous (éducation de base) », « l'Éducation répondant aux exigences d'une société basée sur la connaissance (enseignement post-éducation de base : formation professionnelle et enseignement supérieur) » et « l'Éducation pour la paix et la sécurité (appui à l'éducation pour les pays affectés par les conflits et les catastrophes naturelles) », avec pour objectif d'investir 3,5 milliards de dollars américains en 5 ans afin d'en faire bénéficier 7 millions d'enfants, soit 25 millions d'enfants au total.

3-2 Politique de coopération et mesures connexes

Parmi les politiques, mesures et plans connexes, on peut citer : Charte de l'APD (ancienne charte) et Charte de la coopération au développement qui sont les politiques en amont de

l'Aide Publique au Développement du Gouvernement du Japon, l'Initiative de l'éducation de base pour la croissance (BEGIN) susmentionnée, la Déclaration de Yokohama issue des 4ème et 5ème éditions de la Conférence Internationale de Tokyo sur le Développement de l'Afrique (TICAD IV et TICAD V), le Programme d'accueil de 300 000 étudiants étrangers, la Nouvelle stratégie pour faire face au terrorisme dans le cadre de l'appui à l'Afghanistan, les initiatives relatives à la question du genre (l'Initiative pour le genre et le développement, les politiques d'appui aux femmes des pays en développement, la coopération nippo-américaine pour la promotion de l'éducation des filles dans le monde), l'Initiative de coopération de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, etc.

3-3 Résultats de la coopération du Japon dans le secteur de l'éducation

Avec une réduction du budget du Japon consacré à l'APD, le montant alloué à la coopération dans le secteur de l'éducation a tendance à baisser, alors que dans le cadre de la Politique de coopération, le montant cible, soit 3,5 milliards de dollars américains, a été débloqué à la fin 2014. Quant au nombre de bénéficiaires, il a atteint l'effectif cible qui est de 25 millions de bénéficiaires à la fin 2015. Le montant de l'aide bilatérale a tendance à diminuer de façon progressive, alors que le montant alloué à l'aide par le biais des organisations internationales est maintenu à un certain niveau.

La tendance que connaît la coopération japonaise dans le secteur de l'éducation dans son ensemble se caractérise par le fait que le montant alloué aux appuis à travers les projets de la coopération technique (y compris le programme d'appui aux étudiants étrangers) représente la part la plus importante. Pour la répartition régionale du montant de l'aide, une somme importante a été allouée aux projets en Asie de l'Est, en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud ainsi qu'en en Asie centrale. Quant à la répartition du montant entre les sous-secteurs, le montant de l'aide à l'enseignement supérieur représente presque la moitié du montant global pour l'éducation. Le montant de l'aide pour l'enseignement supérieur est très élevé pour l'Asie de l'Est et il représente aussi la moitié de l'aide totale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale. Dans l'Afrique subsaharienne dont le besoin en éducation de base est élevé, le montant de l'aide est souvent destiné à l'aménagement des infrastructures et à l'enseignement primaire.

Chapitre 4 Étude du cas du Sénégal

4-1 Orientations du développement de l'éducation au Sénégal

Le Sénégal mène ses activités de développement sur la base du « Plan Sénégal Émergent (PSE) » dont un des objectifs est une éducation de qualité. Dans le « Programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence (PAQUET) », qui est le programme du secteur de l'éducation en vigueur, figurent les objectifs suivants: i) mettre en place une éducation de base universelle, ii) adapter l'offre de formation professionnelle et technique, iii) améliorer la qualité des enseignements/apprentissages, iv) promouvoir le développement de l'enseignement des sciences, de la technologie et des innovations, v) poursuivre et renforcer la décentralisation/déconcentration de la gestion des

programmes éducatifs, vi) renforcer, dans le court et moyen termes, l'efficience du secteur, vii) renforcer la productivité du personnel enseignant et non enseignant et viii) développer progressivement l'utilisation des langues nationales dans le système éducatif, au-delà de l'alphabétisation fonctionnelle.

Le taux brut de scolarisation (TBS) au primaire présente une tendance à l'amélioration avec 83,8% en 2012, toutefois il ne connaît pas une forte croissance ces dernières années à cause, entre autres, des disparités régionales restant non résolues. En 2007, le taux de scolarisation des filles a rattrapé celui des garçons et depuis lors, le TBS de garçons est en diminution progressive. Le taux brut de scolarisation pour l'éducation préscolaire en 2012 s'élève à 14,3%, et le TBS pour l'enseignement moyen et celui pour l'enseignement supérieur en 2011 sont respectivement de 41,0% (39,1% pour les filles, 42,9% pour les garçons) et de 7,6% (5,7% pour les filles, 9,6% pour les garçons). Par ailleurs, la part des dépenses pour l'éducation représente 5,6% du PIB en 2010 et les dépenses éducatives occupent 20,7% des dépenses du gouvernement et ont tendance à augmenter (Source : Données statistiques de l'Unesco).

Les organisations internationales mettent en œuvre les aides sous différentes formes, à savoir, l'aide sous forme de projet, l'appui budgétaire sectoriel, l'aide par le fonds d'affectation spéciale multidonateurs. Des réunions de coordination s'organisent en vue du partage d'informations entre les principaux donateurs que sont le Japon, les États-Unis, la France, le Canada, la Banque mondiale, l'Unicef et le PNUD.

4-2 Résultats de la coopération du Japon dans le secteur de l'éducation

Les projets du Japon mis en œuvre au Sénégal entre 2011 et 2015 dans le secteur de l'éducation s'élèvent à 28 projets dont ceux visant à mettre en place des conditions d'études sûres au sein de l'éducation de base. Ces conditions qui sont au nombre de 10, nombre le plus important, avec un budget total de 4 396 millions de yens, occupent 60% du budget de cette période. Les projets visant le renforcement des bases de la formation professionnelle et qui se servent d'une base de l'enseignement post-éducation de base sont au nombre de 8 (19,1% du budget total), et 4 projets (13%) sont des projets pour l'éducation de base de qualité, 3 projets concernent l'éducation inclusive (0,4%) et 1 projet concerne l'amélioration de la gestion scolaire (5,4%). Les projets liés à l'école ouverte à la communauté, à la promotion d'un réseau de l'enseignement supérieur qui constituent l'enseignement post-éducation de base, ainsi qu'à l'éducation pour la paix et la sécurité n'ont pas été exécutés au Sénégal pendant la période cible de la Politique de coopération.

4-3 Évaluation de la coopération du Japon dans le secteur de l'éducation du point de vue du développement et de la diplomatie

4-3-1 Point de vue du développement : Pertinence des politiques

La Politique de coopération est très cohérente non seulement avec les politiques en amont du Japon, mais aussi avec le PSE, politique nationale du Sénégal et le PAQUET, politique

éducative du Sénégal, ayant pour défi prioritaire d'améliorer la qualité de l'enseignement primaire. Par ailleurs, elle se conforme avec les orientations du processus de l'EPT et du processus des OMD au Sénégal. En outre, les principes de base, les secteurs prioritaires et les efforts pour l'amélioration des effets de l'aide que vise la coopération japonaise pour l'éducation, sont également mis en application au Sénégal. Cependant, la Politique de coopération n'est guère connue par le Gouvernement du Sénégal ni par d'autres donateurs. Dès lors, il aurait fallu chercher activement un moyen d'attirer l'attention sur la Politique de coopération du Japon comme politique de coopération dans le secteur de l'éducation.

4-3-2 Point de vue du développement : Efficacité des résultats

Dans le secteur de l'éducation de base, l'accès et la qualité de l'éducation ont connu une amélioration grâce aux projets de construction scolaire dans le cadre de l'aide financière non remboursable, au Projet d'Amélioration de l'Environnement Scolaire Phase II (PAES 2) ainsi qu'au Projet de Renforcement de l'Enseignement des Mathématiques, des Sciences et de la Technologie Phase II (PREMST 2) en particulier. En ce qui concerne l'appui à l'éducation constituant l'enseignement post-éducation de base, les projets de renforcement des bases de la formation professionnelle qui se servent d'un établissement de référence, principalement avec le renforcement fonctionnel du Centre de formation professionnelle et technique (CFPT) Sénégal-Japon et la mise en œuvre des stages de formation en pays tiers ont engendrés beaucoup de résultats. Il a donc été jugé que la Politique de coopération au Sénégal est hautement efficace.

4-3-3 Point de vue du développement : caractère approprié des processus

En ce qui concerne la mise en œuvre des « efforts pour l'amélioration des effets de l'aide », tout en valorisant grandement les avantages de la coopération axée sur les expériences de terrain aussi bien dans l'éducation de base que dans l'enseignement post-éducation de base, les mesures suivantes ont été adoptées : l'investissement stratégique des ressources de l'aide, la collaboration avec d'autres organismes d'aide, la collaboration avec d'autres secteurs de développement, la promotion de la coopération Sud-Sud, la consolidation d'une approche axée sur les résultats, la collaboration avec les entreprises privées du Japon, les ONG ainsi que les universités. Bien qu'il y ait des cas pour lesquels le processus doit être amélioré dans l'application, il a été jugé que le processus de mise en œuvre de la Politique de coopération au Sénégal est hautement approprié dans son ensemble.

4-3-4 Point de vue diplomatique : importance et répercussions diplomatiques

Pour l'importance du point de vue diplomatique, les appuis apportés sur une longue durée et leurs résultats sont hautement appréciés par la partie sénégalaise, et ils ont contribué à renforcer la relation entre les deux pays. En outre, les deux pays privillégient une approache participative et centrée sur les bénéficiaires. Ce qui leur a permis d'atteindre des résultats positifs. Quant aux répercussions diplomatiques, l'aide pour les projets symboliques tels que le projet du CFPT a permis de consolider la présence du Japon. De

plus, l'aide du Japon est largement reconnue et hautement appréciée au niveau régional et départemental ainsi qu'au niveau des populations locales, grâce à la construction scolaire et à l'envoi des volontaires. De ce fait, il est jugé que l'aide du Japon a une importance et des répercussions diplomatiques.

Chapitre 5 Résultats d'analyse de l'enquête par questionnaire auprès des ambassades du Japon

5-1 Aperçu de l'enquête

Dans le but de comprendre la situation d'exploitation et de mise en œuvre, les résultats et les problématiques de la Politique de coopération sur le terrain dans les pays en développement et de relever les points à améliorer, une enquête par questionnaire a été menée auprès des ambassades du Japon et de la Délégation permanente du Japon auprès de l'UNESCO présentes dans 95 pays où le groupe de travail local de l'APD est mis en place. L'un des buts de cette enquête consiste à vérifier si des améliorations et/ou des changements sont visibles dans la mise en œuvre de la Politique de coopération, en comparant avec le résultat de l'enquête du même type menée par le Ministère des affaires étrangères dans le cadre de « l'évaluation de la BEGIN ». Les principales questions portent sur les points suivants : position du développement de l'éducation, degré de priorité des sous-secteurs de l'éducation, des approches et des formes d'aide, coordination entre les bailleurs de fonds et situation de l'appui au PME, contributions et activités de la coopération japonaise pour l'éducation, points de la Politique de coopération à améliorer dans le pays où le groupe de travail local est mis en place.

Les 70 pays répondants à l'enquête par questionnaire de la présente évaluation sont classés par région¹ comme suit : Afrique subsaharienne (34%), Amérique centrale et latine (21%), Océanie (11%), Asie du Sud-Est (11%), Asie du Sud (6%) et autres² (15,7%). La répartition par pays bénéficiaires du Comité d'aide au développement (CAD) se présente comme suit : pays les moins avancés et autres (44%), pays à revenu moyen supérieur (29%) et pays à revenu faible et moyen (27%).

5-2 Résumé des résultats d'analyse de l'enquête par questionnaire

Les principaux éléments mis en évidence au travers de l'analyse du présent chapitre sont les suivants :

(1) Plus le pays appartient à la tranche de revenu élevée, plus il reconnaît que « l'enseignement post-éducation de base est le plus prioritaire », et plus le pays appartient à la tranche de revenu faible, plus il comprend que « la priorité à l'éducation de base est élevée ».

¹ Conformément au classement appliqué dans le livre blanc de l'APD et le recueil de données de l'APD du Ministère des affaires étrangères.

² Cela comprend l'Asie centrale, la région caucasienne, le Moyen Orient et l'Afrique du nord.

- (2) En ce qui concerne le degré de priorité des sous-secteurs de l'éducation, les ambassades du Japon comprennent qu'il n'existe presque aucune différence entre les sous-secteurs prioritaires des pays ciblés par l'aide et ceux identifiés comme prioritaires par le Japon dans ces pays. S'agissant de la priorité donnée aux approches dans le secteur de l'éducation de base, le Japon, comparé aux pays ciblés, accorde plus de priorité à l' « amélioration qualitative de l'éducation de base » et moins de priorité à la « consolidation du budget éducatif ».
- (3) Pour les formes d'aide à adopter dans le secteur de l'éducation de base ainsi que le secteur de l'enseignement post-éducation de base, les ambassades du Japon sont conscientes du fait que les pays concernés attendent aussi une aide à travers les ONG et/ou un appui budgétaire alors que la partie japonaise donne la priorité à des programmes/projets de coopération qui mettent en exergue la visibilité de la Coopération japonaisetels que « un stage de formation sur une longue durée (y compris les études au Japon) », « un don aux micro-projets locaux », « l'envoi de Volontaires japonais pour la coopération à l'étranger», « une coopération technique / des projets de coopération technique », « une aide financière non remboursable », etc.
- (4) Quant à la collaboration et à la coordination avec les organisations internationales et d'autres bailleurs de fonds, il existe des pays pour lesquels la collaboration et la coordination sont accélérées de façon concrète, pourtant le Japon a parfois des difficultés, à l'heure actuelle, pour collaborer et intégrer le cadre de l'appui budgétaire.
- (5) Moins de 40% des ambassades ont répondu qu' « elles n'étaient pas conscientes de l'existence de la Politique de coopération » du fait que la Politique de coopération est considérée comme politiques en amont de la coopération japonaise dans le secteur de l'éducation. Seuls 30% des ambassades ont « considéré la Politique de coopération comme faisant partie des politiques globales du Japon ». Afin de remédier à cette situation, il conviendra de prendre des dispositions nécessaires dans l'avenir. Une telle situation pourrait expliquer le fait que les autres bailleurs de fonds et les autorités gouvernementales concernées ne soient pas suffisamment informés. Malgré ces problèmes identifiés, il est considéré que le Japon a grandement soutenu les pays ciblés par le biais de sa coopération dans le secteur de l'éducation mise en œuvre suivant la Politique de coopération, dans les domaines tels que « les conditions d'études en sécurité », « l'éducation de qualité » et « la promotion de l'accueil et de l'échange des étudiants étrangers ». En ce qui concerne les efforts pour l'amélioration des effets de l'aide, une importance est accordée à la mise en œuvre des « appuis valorisant les avantages de la coopération axée sur les expériences de terrain », et à « l'investissement stratégique des ressources de l'aide en fonction des besoins de chaque pays ».
- (6) Par rapport aux circonstances dans lesquelles a été menée l'évaluation de la BEGIN, politique de coopération dans le secteur de l'éducation précédente, les différentes activités permettant l'amélioration des effets de l'aide, telles que les activités basées sur

un système impliquant tous les acteurs du Japon, l'appui efficace à travers la combinaison de la coopération technique et de l'appui budgétaire et la collaboration avec les organisations internationales et d'autres bailleurs de fonds sont plus recherchées. Dans ce contexte, les ambassades du Japon comprennent qu' « il faudra disposer, même après l'élaboration des politiques, d'un service responsable qui assure le budget destiné à l'atteinte des résultats, l'exécute et le suit de façon efficace », afin de mesurer plus efficacement l'avancement et les résultats de la Politique de coopération.

Chapitre 6 Résultats d'analyse de l'évaluation secondaire des rapports d'évaluation finale des projets de coopération technique

6-1 Méthode d'analyse

Pour cette analyse, 4 membres de l'équipe de l'évaluation ont procédé à une revue des rapports d'évaluation finale des projets de coopération technique mis en œuvre et/ou achevés pendant la période de 2011 à 2015, et chacun des membres a mené, au moyen d'une fiche d'évaluation, une évaluation secondaire dont les résultats sont regroupés dans une base de données suivant laquelle a été effectué une analyse quantitative. Les projets ciblés par cette analyse sont au nombre de 59 pour la coopération technique dans le secteur de l'éducation dont le résultat de l'évaluation finale est rendu public. La répartition selon la région se présente comme suit : 15 projets pour l'Asie orientale, 6 projets pour l'Asie du Sud, 9 projets pour l'Amérique centrale et latine, 28 projets pour l'Afrique subsaharienne et 1 projet pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

6-2 Résultats d'analyse sur les principes de base, les secteurs prioritaires, les efforts pour l'amélioration des effets de l'aide de la politique éducative

Dans cette partie, nous avons évalué l'accent mis par chacun des projets sur les « principes de base », les « secteurs prioritaires » et les « efforts pour l'amélioration des effets de l'aide» de la Politique de coopération, et les avons classés en 4 niveaux. À partir du résultat de cette évaluation, nous avons procédé à une revue globale de sur ce à quoi une importance a été réellement accordée dans l'ensemble pour la mise en œuvre de la politique de coopération dans le secteur de l'éducation.

Pour le volet « principes de base », les projets fortement liés à « l'appui aux efforts d'auto-assistance et au développement durable » sont au nombre de 49, ce qui représente 83,1% de l'ensemble des projets, et ces principes sont soulignés dans la plupart des projets. Quant aux « secteurs prioritaires », concernant « l'éducation de qualité pour tous », 32 projets sont étroitement liés à « l'éducation de qualité » et occupent 54,2% de l'ensemble des projets. À propos du volet « efforts pour l'amélioration des effets de l'aide », 46 projets sont très liés à « l'appui valorisant les avantages de la coopération axée sur les expériences de terrain » et représentent 78,0%, ce qui fait comprendre que les efforts de ce genre sont des efforts généralisés. Certains nombres de projets sont étroitement liés à la « promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire » et à la «

consolidation d'une approche axée sur les résultats ». Par ailleurs aucun projet n'a grand rapport avec la « collaboration avec d'autres secteurs de développement », et le « Projet de la promotion de l'éducation non formelle (Pakistan) » est le seul projet véritablement concerné par la « participation à l'élaboration des politiques éducatives et la promotion d'une coopération à moyen et long termes ». Pour ce qui est du principe « renforcement du point de vue du genre», 6 projets se rapportent fortement à cette question. Parmi ces 6 projets, le projet le plus concerné par ce principe est le « Projet pour l'amélioration des capacités du service des instructions et des conseils afin de diminuer le taux d'abandon des filles au Lycée de Filles de Garissa, Province du Nord-Est en République du Kenya ».

En considérant uniquement les projets de coopération technique, on peut dire qu'en tant que « principes de base », l'« appui aux efforts d'auto-assistance et au développement durable» et l'« appui pouvant atteindre des populations marginalisées » ont été largement pris en compte sur la période de 2011 à 2015. Quant aux « secteurs prioritaires », beaucoup de projets sont en rapport avec « l'éducation de qualité », et à propos des « efforts pour l'amélioration des effets de l'aide », ils se caractérisent par l'« appui valorisant les avantages de la coopération axée sur les expériences de terrain» et la « promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire ». Toutefois, ce résultat d'analyse ne concerne que les projets de coopération technique dont le rapport d'évaluation est disponible, et il faudra prêter une attention au fait qu'il se peut que les projets ayant un grand rapport avec d'autres sous-critères aient été mis en œuvre sous d'autres formes d'aide.

6-3 Résultats de l'évaluation secondaire basée sur le rapport

Ensuite, 4 membres de l'équipe d'évaluation ont procédé à une évaluation secondaire en termes de pertinence, d'efficience, d'efficacité, d'impact et de durabilité, en se basant sur le rapport d'évaluation finale des 59 projets de coopération technique faisant l'objet de l'analyse. L'évaluation s'est effectuée selon les critères d'évaluation et le résultat de chacun des critères est classé en 4 niveaux (de niveau élevé à niveau faible). Le résultat ainsi obtenu a été examiné par région et par secteur.

En terme de pertinence, la plupart des projets se situe à la catégorie « iii) assez élevée » ou meilleure. Parmi les critères, la « légitimité de la mise en œuvre du projet » a été jugée « assez élevée » ou meilleure pour tous les projets. Il existe certains projets dont la pertinence, notamment le caractère approprié des moyens (« La conception du contenu de l'appui et du projet est-elle correcte ? ») est moins appréciée. Quant aux projet dont l'efficacité a été jugée « iii) assez élevée » ou meilleure, ils représentent 85% des projets, et cela fait comprendre qu'un fort rapport de cause à effet existe avant l'atteinte des objectifs du projet d'une part, et d'autre part il y a les projets dont les objectifs ne sont pas encore suffisamment atteints. Pour ce qui est de l'efficience, les projets dont celle-ci est jugée « iii) assez élevée » représentent 71%, ce qui est légèrement faible. On observe certains nombre de projets ayant des problèmes au niveau caractère approprié de processus de mise en œuvre malgré le fait que les éléments, tels que le montant investi au projet, sont

bien maîtrisés, ce qui fait abaisser l'appréciation de l'ensemble de l'efficacité. Par exemple, 15 projets sur 59 au total n'ont que 2,0 points pour l'évaluation de l'efficience.

À propos de l'impact, les projets pour lesquels l'impact a été jugé « iii) assez élevé » ou meilleur représentent 76% des projets. Les projets n'ont subi que peu d'effets négatifs inattendus, pourtant le degré d'atteinte des impacts prévus n'est pas encore suffisamment élevé par rapport au caractère logique de la causalité Étant donné qu'il faut du temps afin de faire apparaître les impacts et que les projets ont visé, au moment de la planification, à faire générer des impacts après leur achèvement, cela ne devrait pas poser de problème particulier pour trouver les résultats d'un tel niveau dans l'évaluation finale du projet.

S'agissant de la durabilité, les projets dont la durabilité est jugée « iii) assez élevée » ou meilleure représentent 54% des projets. Il a été constaté que parmi les nombreux aspects qui composent la durabilité, l'aspect financier représentait le principal défi. Même si un organisme a été créé pour garantir la durabilité et qu'il a réussi à transférer les technologies, il serait assez difficile d'assurer une capacité financière durable, une fois le projet terminé. On peut donc comprendre que l'évaluation présente un tel résultat.

La pertinence, l'efficacité et l'impact des projets de coopération technique sont très élevés, et leur efficience est également assez élevée. Toutefois, quelques problèmes sont constatés en matière de durabilité selon les régions. Afin d'augmenter la durabilité, les efforts pour l'amélioration des effets de l'aide sont considérés comme utiles. Les efforts portent sur la « collaboration avec d'autres secteurs de développement », la « consolidation d'une approche axée sur les résultats », le « renforcement du partenariat avec différents acteurs de la communauté internationale » et la « participation à l'élaboration des politiques éducatives et la promotion d'une coopération à moyen et long termes ». Il est donc souhaitable de renforcer de telles activités à l'avenir. Pour ce qui est de l'évaluation du point de vue de la « relation d'amitié avec les pays bénéficiaires », les projets pour la « promotion d'un réseau de l'enseignement supérieur » et la « promotion de l'accueil et de l'échange des étudiants étrangers » apportent de très bons résultats, non seulement du point de vue de l'évaluation de l'ensemble des projets, mais aussi du point de vue de l'évaluation respective de ces projets.

Selon l'analyse par région, l'évaluation de la plupart des sous-critères est élevée pour l'Asie orientale alors qu'elle est moins élevée pour l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud. Il a été considéré que la durabilité peut plus dépendre des autres critères d'évaluation, de la compétence organisationnelle et de la capacité financière post-projet. Ainsi, il sera de plus en plus important de chercher des moyens pour l'amélioration de la durabilité dans la mise en œuvre des projets en Afrique subsaharienne et/ou en Asie du Sud, en faisant intégrer les projets éducatifs de la coopération japonaise, dès leur formulation par exemple, dans « les politiques éducatives et la coopération à moyen et long termes » des pays ciblés.

Les projets dont la performance est jugée « iii) assez élevée » ou meilleure à l'issue de l'analyse intégrée de ces 5 critères d'évaluation représentent 83% des projets, et ces résultats d'évaluation des projets éducatifs seraient assez élevés par rapport aux résultats

de l'évaluation secondaire. Il valait mieux procéder à une évaluation secondaire des projets non seulement pour la coopération technique, mais également pour l'aide financière non remboursable et le prêt en yen, cependant il est à noter qu'il y a une contrainte, c'est que l'évaluation secondaire se limite aux projets de coopération technique dont le rapport d'évaluation finale du projet est disponible.

Chapitre 7 Résultats de l'évaluation

7-1 Pertinence des politiques

La Politique de coopération a une très haute cohérence avec la Charte de l'Aide Publique au Développement (ancienne charte) et la Charte de la coopération au développement, qui constituent les politiques en amont du Japon. Elle est hautement cohérente avec les besoins des pays bénéficiaires en développement et avec le courant international et les défis à l'échelle internationale, tels que l'EPT, les OMD. Vu que les appuis ont mis en valeur les expériences et les technologies du Japon et que ce dernier a accordé de l'importance à la collaboration avec les organisations internationales et les ONG, la pertinence est élevée en tant que politique de la coopération du Japon en matière d'éducation. Étant donné que la Politique de coopération est hautement appréciée selon la plupart des critères d'évaluation, la pertinence de ladite politique est jugée « élevée ».

7-1-1 Cohérence avec les politiques en amont et les politiques connexes du Japon

La Charte de la coopération au développement met l'accent sur la promotion de la formation professionnelle / la formation des ressources industrielles, et la promotion de l'éducation de qualité pour tous, en vue d' « assurer une croissance de qualité et d'éradiquer la pauvreté à travers ladite croissance ». Dans le cadre de la Charte de l'Aide Publique au Développement (ancienne charte), l'aide à l'éducation a été placée comme l'une des stratégies pour la réduction de la pauvreté. Si bien qu'il y a une très haute cohérence entre la Politique de coopération et la Charte de la coopération au développement ainsi que la Charte de l'Aide Publique au Développement (ancienne charte) et il a été donc jugé que la cohérence avec les politiques globales et les politiques connexes du Japon était « très élevée ».

7-1-2 Cohérence avec les besoins des pays en dèveloppement bénéficiaires en développement

La Politique de coopération, du point de vue global, connait une haute cohérence avec les plans du secteur de l'éducation de plusieurs pays en développement. Le résultat final de l'enquête menée auprès des ambassades du Japon a fait constater que la cohérence avec les besoins en développement de chacun des pays bénéficiaires est également élevée. Il est donc considéré que la cohérence avec les besoins des pays en développement bénéficiaires est « élevée ».

7-1-3 Cohérence avec le courant international et les défis à l'échelle internationale

La Politique de coopération a été élaborée en conformité avec les objectifs internationaux

et les plans d'action, tels que l'EPT, les OMD, l'EDD ainsi que la TICAD, et elle présente une haute cohérence avec une série de discussions relatives à l'Agenda pour le développement après 2015 ainsi que les ODD. Il a été significatif de déclarer, dans la politique de coopération, le renforcement des appuis à l'initiative de mise en œuvre accélérée (FTI), soit l'actuel partenariat mondial pour l'éducation (PME). Il est donc jugé que la cohérence de la Politique de coopération avec le courant international et les défis à l'échelle internationale est « élevée».

7-1-4 Pertinence en tant que politique de coopération du Japon dans le secteur de l'éducation

L'approche de la Politique de coopération consistant à s'engager dans le développement de l'éducation en mettant en valeur les expériences et les technologies du Japon était appropriée. Les appuis ont été développés par une approche globale en ayant recours à la collaboration avec les organisations internationales et les ONG. Par ailleurs, beaucoup d'ambassades ont souhaité que la Politique de coopération présente les buts, les indicateurs et le calendrier de la coopération japonaise pour le secteur de l'éducation. D'après ce qui précède, il a été jugé que la pertinence de la Politique de coopération en tant que politique de coopération japonaise dans le secteur de l'éducation est « élevée ».

7-2 Efficacité des résultats

En ce qui concerne l'efficacité des mesures d'aide, du système de mise en œuvre et de la mise en œuvre des mesures dans l'éducation de base et de l'enseignement post-éducation de base, il a été considéré que différents résultats d'un grand effet ont été obtenus. S'agissant de l'efficacité des mesures de l'aide, du système de mise en œuvre et de la mise en œuvre des mesures dans l'éducation pour la paix et la sécurité, des projets étaient peu nombreux et des effets à moyen et long termes étaient limités. Quant au degré de mise en œuvre et de l'efficacité des principes de base, il existe les principes de base pour lesquels le degré de mise en œuvre était faible. Il est considéré qu'il y a eu « un grand effet » en matière d'efficacité des résultats en considérant de façon intégré les points suivants : un effet a été apporté pour l'amélioration de l'éducation de base en Afrique subsaharienne pour laquelle une importance a été attribuée à l'atteinte de l'EPT et des OMD; un résultat positif a également été apporté pour l'enseignement post-éducation de base ainsi que pour l'éducation pour la paix et la sécurité, et le montant consacré et le nombre de populations bénéficiaires cibles ont été atteints.

7-2-1 Efficacité des secteurs prioritaires de la Politique de coopération dans les mesures de l'aide, du système d'exécution et de la mise en œuvre des aides de l'éducation de base du Japon

Le montant de l'aide pour le secteur de l'éducation de 2011 à 2014 (totalisant l'aide bilatérale et l'aide via des organisations internationales (résultat)) est de 3,62 milliards de dollars américains, dont 3,4 milliards de dollars sont consacrés à l'aide bilatérale (résultat), et la part du montant de l'aide pour l'éducation de base représente moins de 15%. Parmi

206 projets mis en œuvre par la JICA dans le secteur de l'éducation de base, 96 projets (46,4% des projets de l'éducation de base) se fixent pour défi majeur l'éducation de qualité et 42 projets (20,3%) ont comme défi essentiel la mise en place des conditions d'études en sécurité, et 15 projets (7,2%) visent l'amélioration de la gestion scolaire.

Les projets pour l'éducation de base engendrent différents résultats. Dans la région de l'Afrique subsaharienne, la moitié des financements du Japon a été investie dans l'aménagement des infrastructures scolaires et l'enseignement primaire, et c'est ainsi qu'ont été atteints le nombre de constructions scolaires (5 500 salles de classe dans 1 000 établissements) et l'effectif des enseignants formés (100 000 enseignants) comme visé par la TICAD IV. Les programmes/projets modèles élaborés par le Japon, consistant en l'amélioration de la qualité de l'enseignement à travers la formation des enseignants en mathématiques et en sciences et l'amélioration de la gestion scolaire, etc., ont été développés dans la sous-région et ont apportés un bon résultat.

Malgré le fait que la collaboration avec d'autres bailleurs de fonds ait été accélérée, elle était dépendante, en quelque sorte, des efforts déployés sur le terrain. Il y a peu de cas pour lequel un grand effet a été apporté par un appui au programme éducatif du pays cible en collaboration avec d'autres bailleurs de fonds. Le renforcement de l'appui au PME n'a pas pu être réalisé du fait que le montant financé par le Japon a été diminué.

Vu que les projets basés sur les divers schémas combinés ont été mis en œuvre dans différentes régions et qu'ils ont engendré des résultats positifs, il a été jugé qu' « il y a eu un grand effet » pour l'efficacité des secteurs prioritaires de la Politique de coopération pour les mesures d'aide, le système d'exécution et la mise en œuvre des aides du Japon pour l'éducation de base.

7-2-2 Efficacité des secteurs prioritaires de la Politique de coopération dans les mesures de laide, du système d'exécution et de la mise en œuvre des aides du Japon pour l'enseignement post-éducationde base.

Le montant de l'aide bilatérale pour la formation professionnelle jusqu'à la fin 2014 s'élève à 227,8 millions de dollars américains (7% de l'aide bilatérale pour le secteur de l'éducation). Le montant de l'aide alloué à l'enseignement supérieur est de 1 643,1 millions de dollars (48%), dont une grande partie est consacrée au programme d'appui à l'étude des étudiants étrangers au Japon. Dans le secteur de l'enseignement post-éducation de base, 135 projets ont été mis en œuvre par la JICA, 62 projets (45,9 % des projets de l'enseignement post-éducation de base) concernent la formation professionnelle et technique, alors que 65 projets (48,1%) sont pour l'enseignement supérieur.

Concernant le renforcement des bases de la formation professionnelle, des centres ont été renforcés dans les pays tels que le Brésil, l'Ouganda, le Sénégal et le Vietnam, et ils vont contribuer à améliorer la capacité inter-régionale en formation professionnelle, à travers des formations en pays tiers et/ou de la coopération Sud-Sud. Cependant, il est attendu que les stagiaires diplômés de centres obtiennent un emploi et l'appui à l'élaboration des politiques

soit renforcé. Quant à la promotion d'un réseau de l'enseignement supérieur, le réseau AUN/SEED-Net a été mis en place en Asie. Les préparatifs sont en cours au niveau des universités de référence, et cela a apporté un résultat positif. Pour l'accueil des étudiants étrangers, avec le plan d'accueil de 300 000 étudiants prôné par le Japon, le nombre d'étudiants étrangers a augmenté à travers les projets du prêt en yens, le don japonais pour la bourse de développement des ressources humaines, l'Initiative ABE, voire l'échange inter-universitaire. Dans le même esprit, le dialogue A-A va être accéléré.

Comme le montre ce qui précède, différents résultats ont été apportés dans les sous-secteurs respectifs que sont la promotion d'un réseau de l'enseignement supérieur, la formation professionnelle et technique, la promotion de l'accueil des étudiants étrangers. Il a donc été jugé qu'il y a eu « un grand effet » comme pour l'efficacité des secteurs prioritaires de la Politique de coopération pour les mesures de laide du Japon, le système d'exécution et la mise en œuvre des aides dans l'enseignement post-éducation de base.

7-2-3 Efficacité des secteurs prioritaires de la Politique de coopération dans les mesures de laide, du système d'exécution et de la mise en œuvre des aides du Japon pour l'éducation pour la paix et la sécurité (appui à l'éducation pour les pays affectés par les conflits et les catastrophes naturelles)

26 projets au total ont été mis en œuvre par la JICA pour l'appui à l'éducation dans les pays en conflits, les zones en conflits régionaux ou encore dans les pays où la consolidation de la paix après conflit est en cours. En outre, dans ces pays et zones ont été effectués 99 projets de l'aide non remboursable en collaboration avec les ONG japonaises et/ou de l'appui à l'éducation du Japan Plateforme (JPF). Au Myanmar qui a subit les inondations et au Népal qui a été frappé par les tremblements de terre, le Japon a apporté une aide de grande envergure en collaboration avec les organisations internationales. Le montant de l'aide à l'éducation de base par le biais des organisations internationales a augmenté, ce qui est du au respect de la Politique de coopération ayant comme secteurs prioritaires l'appui à des pays affectés par les conflits et les catastrophes naturelles. Par contre, il n'y a pas beaucoup d'appui à la formation professionnelle destinée aux anciens combattants et aux personnes déplacées et à la promotion du renforcement des capacités de se protéger contre les menaces à l'existence et à la vie humaines, et les effets produits ont été limités.

D'après ce qui précède, il a été jugé que concernant l'efficacité des secteurs prioritaires de la Politique de coopération pour les mesures de laide, du système d'exécution et de la mise en œuvre des aides du Japon pour l'éducation pour la paix et la sécurité (appui à l'éducation pour des pays affectés par les conflits et les catastrophes naturelles), il y a eu « un certain effet ».

7-2-4 Degré de mise en œuvre et d'efficacité des principes de base de la Politique de coopération

Parmi les principes de base de la Politique de coopération, le Japon accorde traditionnellement une importance à l'« appui aux efforts d'auto-assistance et au

développement durable » dans le cadre de ses projets de l'APD, aussi bien lors de la formulation des projets que pour leur mise en œuvre. En ce qui concerne les principes que sont l'« appui pouvant atteindre des populations marginalisées » et le « respect de la diversité culturelle et de la promotion de la compréhension mutuelle », ils sont pris en compte, sous quelque forme que ce soit, dans la mise en œuvre de plusieurs projets, alors que peu de projets ayant pour but principal ces principes de base ont été réalisés dans le cadre de la coopération pour l'éducation. D'après ce qui précède, il a été considéré que le degré de mise en œuvre et l'efficacité des principes de base de la Politique de coopération étaient « efficaces d'un certain niveau ».

7-2-5 Efficacité générale de la Politique de coopération

Comme mentionné ci-dessus, la coopération du Japon dans le secteur de l'éducation a généralement apporté les résultats tels qu'attendus. Ces résultats ont été produits du fait que les orientations traditionnelles de l'aide japonaise ont été davantage renforcées par la Politique de coopération. En outre, la Politique de coopération a été rédigée et adoptée en tant que politique officielle, ce qui a permis de partager avec les acteurs japonais et étrangers les orientations et les engagements du Japon pour sa coopération à l'éducation. Cela a été utile pour promouvoir une compréhension commune. Cependant il ne suffit pas de d'en publier le document pour assurer la diffusion des politiques de façon plus large et plus correcte. On peut donc dire, en tant que message, qu'il y a toujours un défi en terme d'efficacité de la politique. Il a donc été jugé qu' « il y a eu un grand effet » pour l'efficacité générale de la Politique de coopération.

7-3 Caractère approprié des processus

Au cours du processus d'élaboration de la politique, les différentes discussions se sont tenues en réunissant les acteurs et les diverses opinions des acteurs ont été reflétées dans la politique, le processus est donc hautement approprié. Quant au processus de mise en œuvre de la politique, les efforts ont été menés pour l'amélioration des effets de l'aide et ce processus est très approprié, et pourtant il y a eu lieu de l'améliorer pour la participation à l'élaboration des politiques éducatives et la promotion d'une coopération à moyen et long termes. À propos de l'exploitation et de la gestion des politiques, il conviendra de mener une revue à mi-parcours en vue d'une mise en œuvre plus efficace de la politique, et il y a donc lieu de considérer comme un défi pour l'avenir la correction du processus. En outre, l'évaluation par tiers ayant été menée en 2015, dernière année de la mise en œuvre de la politique, est considérée comme étant réalisée dans une période inopportune, puisqu'elle enlève la possibilité de refléter ses résultats dans la politique qui succède la Politique de coopération. Il est ainsi jugé que la Politique de coopération a été mise en œuvre de façon appropriée jusqu' à un certain niveau. En matière de communication et de diffusion d'informations, la Politique de coopération n'a pas été connue par d'autres organismes d'aide ni par les pays en développement. Vu que la Politique de coopération a eu une haute appréciation selon plusieurs critères d'évaluation concernant le processus de mise en œuvre malgré les points à améliorer, il a été considéré que la Politique de coopération «

a été mise en œuvre de façon appropriée jusqu'à un certain niveau».

7-3-1 Caractère approprié du processus d'élaboration des politiques

Pour l'élaboration de la Politique de coopération, les séances d'échanges de vues ont été organisées avec le Ministère des affaires étrangères, le Ministère de l'éducation, de la culture, des sports, des sciences et de la technologie et les ministères et agences concernés, la JICA, les spécialistes, les ONG et les organisations internationales, et cela a donné lieu à de vives discussions. Les acteurs impliqués dans ce processus ont apprécié que les différentes discussions aient eu lieu de façon inclusive et que le document de politiques ait reflété les divers points de vue. Du fait que la Politique de coopération ait été élaborée en tenant compte des recommandations du rapport d'évaluation de la BEGIN, il a été jugé que le processus d'élaboration de la politique « a été correctement mis en œuvre ».

7-3-2 Caractère approprié du processus de mise en œuvre des politiques

Sur le terrain de la coopération à l'éducation, les activités ont été menées non seulement en valorisant les avantages de la coopération axée sur les expériences de terrain, mais aussi en accélérant la réalisation et le renforcement des actions avec l'investissement stratégique des ressources de laide, le renforcement du partenariat et la consolidation d'une approche axée sur les résultats. Par contre, pour la collaboration avec d'autres secteurs, la participation à l'élaboration des politiques éducatives ainsi que la promotion d'une coopération à moyen et long termes, on peut dire qu'il y avait lieu de renforcer davantage les activités, en tenant compte des résultats de l'enquête par questionnaire menée auprès des ambassades et de l'évaluation secondaire des rapports d'évaluation des projets de la coopération technique. Par conséquent, il a été jugé que le processus de mise en œuvre des politiques « a été réalisé avec une certaine pertinence ».

7-3-3 Pertinence du processus d'exploitation et de gestion des politiques

La Politique de coopération contient une mention sur le suivi-évaluation, et cette évaluation par tiers a été effectivement menée, ce qui mérite d'être apprécié. Toutefois, aucune revue à mi-parcours de la Politique de coopération n'a été menée, et bien que l'évaluation par tiers ait été menée en 2015, demière année de l'application de la politique, l'élaboration et la publication d'une prochaine politique ont précédé la sortie des résultats synthétisés de l'évaluation par tiers, ce qui fait que l'évaluation a été menée en temps non opportun pour faire en sorte que ses résultats soient reflétés dans une prochaine politique. Au sein du comité consultatif de la coopération internationale de l'éducation, les informations sur la coopération japonaise pour l'éducation ont été partagées de façon régulière, pourtant les revues et les discussions sur le contenu de ses appuis et/ou de ses résultats n'ont pas été effectuées de façon satisfaisante. D'après ce qui précède, il a été jugé que le processus d'exploitation et de gestion des politiques « a été assuré avec une certaine pertinence ».

7-3-4 Caractère approprié de la communication et de la diffusion d'informations

Comme le montrent les résultats de l'enquête par questionnaire menée auprès des

ambassades, d'autres organismes d'aide et les gouvernements des pays en voie de développement ne connaissent guère la Politique de coopération. On ne peut même pas dire qu'elle soit bien connue parmi les acteurs de l'aide basés au Japon. Il a été supposé que si la brochure avait également été confectionnée en français et en espagnol, cela aurait permis une plus large diffusion de la politique. Il a été donc jugé que la Politique de coopération « n'a pas été mise en œuvre de façon appropriée » en matière de publication et de diffusion d'informations.

7-4 Importance et répercussions diplomatiques

S'agissant de son importance sur le plan diplomatique, la Politique de coopération a servi à renforcer les échanges bilatéraux et à consolider la relation d'amitié. Quant aux répercussions diplomatiques, la Politique de coopération a contribué à consolider la présence du Japon dans la communauté internationale. Il a été donc considéré que la Politique de coopération « a eu une importance et des répercussions diplomatiques ».

7-4-1 Importance diplomatique

Sur l'aspect politique, avec l'appui continuel à la construction d'infrastructures scolaires de qualité ainsi qu'avec une intervention concentrée, la relation bilatérale a été consolidée dans le secteur de l'éducation de base. Dans le secteur de l'enseignement post-éducation de base, le développement d'établissements symboliques et l'appui sur une longue durée au renforcement des capacités ont permis de consolider la relation bilatérale.

Sur l'aspect social, un sens de valeur centré sur des bénéficiaires (élèves, populations locales, etc.) a été partagé dans la mise en œuvre des projets liés au renforcement des capacités des enseignants et à l'amélioration de la gestion scolaire. Par contre, quant aux projets relatifs à l'éducation inclusive et à la réduction de la disparité entre les sexes, les projets réalisés ne sont pas nombreux et il est attendu que la Politique de coopération contribue à la généralisation de ces projets.

7-4-2 Répercussions diplomatiques

Sur l'aspect politique, la Politique de coopération a visé une stabilisation locale dans différents pays en conflits à travers l'appui y compris en ayant même recours à la collaboration avec les organisations internationales et les ONG. Dans les pays asiatiques pour lesquels on attendrait un développent durable, la collaboration avec les industriels du Japon a été projetée dans la mise en œuvre des appuis à la formation professionnelle et technique et à l'enseignement supérieur, et un régime en faveur du développement durable valorisant le système impliquant tous les acteurs du Japon a été établi. En outre, il a été considéré que la présence du Japon dans les pays bénéficiaires et dans la communauté internationale a été relevée grâce à la performance du Japon représenté par, entre autres, l'appui de qualité apporté sur une longue durée, l'appui à travers les projets symboliques, la diffusion de ses engagements à l'occasion des conférences internationales et la proposition/la promotion de l'EDD. D'autre part, il convient de dire que la présence du Japon est en diminution au sein du PME, vu la une baisse de sa contribution au PME.

Sur l'aspect social, il est à noter que la construction scolaire et l'envoi de volontaires ont permis d'améliorer la compréhension du public dans les pays cibles à l'égard du Japon. En outre, au niveau gouvernemental, les experts japonais et les homologues de pays bénéficiaires échangent activement dans la vie courante, alors qu'au niveau scolaire, l'image des volontaires qui font des efforts avec sérieux a contribué à améliorer la compréhension et l'appréciation à l'égard des Japonais.

Chapitre 8 Recommandations

Les recommandations ci-dessous sont proposées en vue de renforcer, à travers la nouvelle politique, la coopération japonaise dans l'éducation.

8-1 Recommandations sur l'élaboration et la généralisation de la politique de coopération du Japon dans le secteur de l'éducation

- (1) Établissement d'un système de coopération pour l'élaboration/la mise en œuvre de la politique de coopération du Japon dans le secteur de l'éducation
- Dans la phase de l'élaboration de la politique, il est essentiel de consolider un régime de coopération, en faisant appel activement à différentes parties prenantes. En outre, il faudra non seulement leur demander leurs avis après la publication de la politique, mais aussi mettre en place un régime de coopération servant à la mise en œuvre de la politique.
- (2) Élaboration des directives pour la mise en œuvre de la politique
- Afin de mener les activités suivant la politique de la coopération japonaise dans le secteur de l'éducation en impliquant tous les acteurs, il est souhaitable que les directives ou le cadre présentant les résultats concrets, les objectifs chiffrés et/ou le plan d'actions soient élaborés de manière à ce que la politique de coopération dans ce domaine serve de document de référence pour les activités des acteurs de la coopération japonaise pour l'éducation.
- (3) Détermination de la position de la politique de coopération dans le secteur de l'éducation en tant que politique globale
- En faisant savoir que la politique de coopération du Japon dans le secteur de l'éducation constitue une base pour la planification et la mise en œuvre de projets, et en attribuant à ladite politique une fonction contraignante, il est possible de rehausser, sur les lieux de la coopération éducative, la prise de conscience à l'égard des orientations communes. Lorsque la pertinence des programmes/projets est examinée au moment de leur formulation et évaluation, il est aussi important de vérifier, de façon stricte, leur cohérence avec la politique de coopération du Japon dans le secteur de l'éducation.
- (4) Généralisation du concept de l'inclusion lors de la formulation et de l'évaluation des projets
- Tout en vérifiant plus sérieusement les principes de base de la Politique de coopération

(appui pouvant atteindre des populations marginalisées, respect de la diversité culturelle et promotion de la compréhension mutuelle, etc.) lors de la formulation et de l'évaluation des programmes/projets, il convient d'accélérer la généralisation de ces principes.

8-2 Recommandations sur la mise en œuvre de la politique de coopération du Japon dans le secteur de l'éducation

- (1) Établissement d'un système de collaboration entre les services chargés de l'élaboration des politiques et ceux chargés de leur mise en œuvre
- L'élaboration de la politique de coopération dans le secteur de l'éducation et la mise en œuvre de ladite politique ne sont pas nécessairement assurées par les mêmes services. Il est donc important de répartir clairement les rôles et les compétences des services responsables et d'établir un système favorisant une coopération efficace entre eux, pour faire en sorte que la politique élaborée soit mise en œuvre telle qu'elle est envisagée.
- (2) Renforcement des capacités pour la consolidation de la collaboration avec d'autres bailleurs de fonds, d'autres organismes d'aide et d'autres secteurs
- À la coopération pour l'éducation sont liés différents problèmes tels que la disparité due à la pauvreté, la question environnementale, les maladies infectieuses ainsi que les conflits et les catastrophes naturelles. Afin de résoudre ces problèmes, il est indispensable de répondre activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des dialogues politiques et/ou des programmes efficaces, de manière à ce que l'appui trans-sectoriel, la collaboration avec les organismes nationaux et/ou extérieurs, l'appui budgétaire puissent se développer autour d'un organisme d'exécution et des personnes en charge de l'élaboration des politiques. Pour ce faire, il est urgent de renforcer leurs capacités.
- (3) Diffusion efficace des « avantages de la coopération axée sur les expériences de terrain» et renforcement accéléré de ces avantages
- Les « avantages de la coopération axée sur les expériences de terrain » sont hautement appréciés comme caractéristiques de l'aide du Japon, pourtant cette pratique n'est pas toujours assez diffusée. Il faudra chercher à présenter, dans un rapport d'étude, le système de mise en œuvre des projets axés sur le terrain ainsi que leurs effets et résultats, et à les transmettre, sous forme d'un appel plus efficace, tant à la communauté internationale qu'à des personnes en charge de l'élaboration des politiques au sein des gouvernements des pays en développement.
- Il est souhaitable d'apprendre et de partager de nouveau, à partir de la pratique, les points forts de l'éducation du Japon, tels que l'éducation en mathématique et en science, l'étude de leçons, la gestion scolaire, et d'examiner comment les mettre en

- valeur dans des activités de la coopération en matière d'éducation, afin de renforcer ces points forts.
- (4) Renforcement de l'EDD visant à contribuer à l'atteinte des objectifs pour l'éducation dans les ODD
- Il est requis de renforcer l'appui visant l'atteinte des objectifs éducatifs des ODD, afin de relever les contributions de la coopération en matière d'éducation du Japon et de rehausser la confiance de la communauté internationale. Il est attendu que le Japon puisse grandement contribuer à l'atteinte des ODD, tout en renforçant l'EDD qu'il promeut de sa propre initiative.
- (5) Génération d'effets conjugués par la formulation de programmes, le recours au prêt en yen et la mise en valeur de l'aide multilatérale
- En vue de générer un plus grand résultat, la formulation de programmes à partir des projets, l'élargissement et l'approfondissement de leur couverture, l'utilisation efficace des prêts sont attendus. Il est aussi important de s'efforcer à développer les compétences en dialogue politique, en visant la participation efficace à la mise en œuvre de l'appui aux programmes conformément au plan de développement dans le secteur de l'éducation du pays bénéficiaire.
- Il est souhaitable d'effectuer des examens et des débats sur le mode d'utilisation de l'aide multilatérale qui permet à la coopération japonaise en matière d'éducation de produire plus d'effets conjugués.
- (6) Création des effets conjugués par la mise en œuvre d'un programme planifié de façon plus harmonieuse
- Dans la coopération en matière d'éducation, la formulation de programmes est accélérée, en visant l'amélioration de la qualité de l'enseignement et la formation des ressources industrielles, et il faudra planifier de façon plus harmonieuse la détermination des objectifs et des indicateurs, la période de mise en œuvre et la zone d'intervention de chacun des projets, de façon à ce que le programme soit effectivement opérationnel.
- (7) Promotion de la compréhension commune et de l'intérêt pour la politique de coopération dans le secteur de l'éducation, par l'organisation régulière des concertations avec les divers acteurs
- Il est important de susciter l'intérêt et de relever la compréhension des populations autres que les acteurs de l'aide, en offrant des occasions de concertations régulières, en partageant les informations et en organisant différentes concertations avec les établissements éducatifs (universités, écoles primaires, collèges et lycées ainsi que les établissements pour les élèves ayant des besoins spéciaux), les organisations privées (regroupement d'organisations économiques, etc.) ainsi que les entreprises privées, en plus des ministères et agences concernés, de l'organisme d'exécution, des bureaux de

représentation des organisations internationales au Japon, des ONG, des consultants et des experts ainsi que des spécialistes.

- (8) Mise en œuvre des aides appropriées répondant à des besoins en cas d'urgence
- Apporter une aide appropriée en cas d'urgence constituait le point le plus faible de la coopération japonaise qui nécessite des démarches complexes. À l'instar de l'expérience au Myanmar, il est important à l'avenir de chercher une aide répondant à des besoins, tout en ayant recours à l'appui budgétaire et/ou à l'aide multilatérale selon la nécessité.

8-3 Recommandations sur le suivi-évaluation de la politique de coopération du Japon dans le secteur de l'éducation

- (1) Revue à mi-parcours de la politique de coopération du Japon dans le secteur de l'éducation
- À l'égard de l'avancement des politiques dans le secteur de l'éducation du Japon, il faudra procéder à une revue à mi-parcours, au milieu de la période de la mise en œuvre de la politique dans un pays pilote déterminé et réviser son cadre et autres, si nécessaire.
- (2) Évaluation de la politique par tiers en temps voulu
- À propos de l'évaluation par tiers de la nouvelle politique, il est souhaitable de prendre en considération la période de sa mise en œuvre et celle de l'élaboration des politiques futures, pour faire en sorte que les résultats de ladite évaluation servent à l'élaboration des politiques ultérieures.
- (3) Fixation des objectifs de la nouvelle politique de coopération dans le secteur de l'éducation et établissement du système de suivi
- Concernant la détermination des objectifs de la politique de coopération dans le secteur de l'éducation, il est attendu que l'on fixe non seulement les objectifs chiffrés liés à des contributions et des productions, mais également les objectifs dont les résultats sont susceptibles de présenter une amélioration des acquis éducatifs que vise la coopération japonaise pour l'éducation, et d'établir en temps voulu un système permettant d'assurer le suivi du niveau de réalisation des objectifs y compris des questions transversales à retenir dans la mise en œuvre de toute forme d'aide.

8-4 Recommandation pour l'amélioration des effets diplomatiques

- (1) Diffusion efficace de la politique de coopération du Japon dans le secteur de l'éducation et de ses résultats
- Il est essentiel de renforcer la diffusion de la politique de coopération dans le secteur de l'éducation au sein de la communauté internationale et auprès des personnes en charge de l'élaboration des politiques des pays en développement. Il est aussi essentiel d'améliorer la qualité et la fréquence des concertations avec les pays en

- développement suivant la Politique de coopération. Il est également important d'accélérer la diffusion de la politique et de promouvoir une compréhension commune sur son contenu parmi les acteurs de la partie japonaise.
- Les résultats générés sur le terrain par les activités de la coopération en matière d'éducation pourraient être communiqués à des diplomates et à des personnalités politiques du Japon et diffusés de façon plus efficace et plus active par ces derniers sur la scène diplomatique, et cela contribuerait à rendre visible les effets diplomatiques.